

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130527-DEL-27052013-1-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2013
Date de réception préfecture : 29/05/2013

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Étaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRIETO à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEES à M. DÉJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

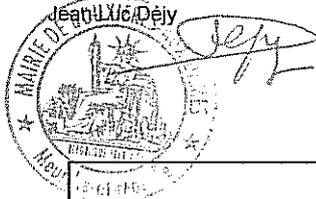
NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/05/2013.

Le maire,

Jean-Luc Déjy



Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

RAPPORT D'ACTIVITE
DES SERVICES MUNICIPAUX – ANNEE 2012

Afin de compléter l'information tant des élus que de nos concitoyens, un rapport d'activité des services municipaux a été établi.

Il vient présenter concrètement la diversité des actions menées au quotidien par les agents communaux.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte du rapport d'activité des services.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130527-DEL-27052013-2-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2013
Date de réception préfecture : 29/05/2013

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRIETO à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEES à M. DEJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/05/2013.

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

PROJET DE TERRITOIRE « HORIZON 2030 »

Le Bassin de Pompey, quinze ans après sa création est reconnu espace pertinent de dialogue, de solidarité et de gouvernance locale de l'action publique territoriale. Fort de ce constat dès 2010, le bureau communautaire et l'ensemble des maires ont souhaité porter à la réflexion de l'ensemble des acteurs du Bassin de Pompey l'élaboration d'un projet de territoire : une vision d'un avenir commun à l'horizon 2030.

L'ambition est de créer les conditions d'une nouvelle dynamique d'aménagement, de développement et d'équipement du territoire afin de :

- renforcer et valoriser ses nombreux atouts qui le singularisent,
- affirmer sa position de pôle urbain attractif et d'équilibre dans l'aire métropolitaine,
- conforter les actions engagées de l'agenda 21 pour un développement durable et respectueux des hommes et de leur environnement.

Malgré l'environnement favorable dont dispose le Bassin de Pompey, deux défis majeurs doivent être relevés :

- attirer de jeunes ménages,
- maintenir, développer et adapter ses services et équipements.

Pour répondre à deux objectifs :

- accueillir près de 3 000 habitants,
- créer plus de 1 200 emplois.

Après un diagnostic partagé, le document d'orientation stratégique sur la base des six enjeux arrêtés par l'assemblée communautaire en séance du 15 janvier 2011, définit leurs conditions de réalisation.

Avec plus d'une trentaine de rencontres, 180 personnes mobilisées (élus et techniciens) réunis en ateliers, cette réflexion forme le socle d'un plan d'actions, décliné dans une programmation à court, moyen et long terme, une véritable feuille de route pour les politiques publiques locales à mener ces prochaines années.

L'ensemble des partenaires du territoire socioculturels, économiques et institutionnels ont été associés à notre démarche à travers une large consultation à l'occasion des assises de l'intercommunalité qui se sont déroulées les 13, 14 et 15 juin 2012.

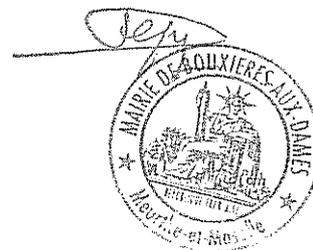
Au terme de cette concertation, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du Projet de Territoire du Bassin de Pompey à l'horizon 2030.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

PREND acte du Projet de Territoire du Bassin de Pompey à l'horizon 2030.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130527-DEL-27052013-3-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2013
Date de réception préfecture : 29/05/2013

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRieto à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEs à M. DEJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/05/2013.

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



Attribution d'une subvention à Est Habitat Construction
Construction de 30 logements locatifs conventionnés (Ancienne école Franchi)

Vu la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

Considérant que le nombre de logements manquants s'élève à 148 (données au 1^{er} janvier 2012),

Considérant que la société Est Habitat Construction, domiciliée 59, rue Pierre-Sémard à Nancy (54064), envisage de réaliser trente logements locatifs conventionnés au 1, rue Alsace Lorraine (dont 14 logements dans le bâtiment de l'ancienne école Franchi),

Considérant que ce projet permettra non seulement de respecter la loi SRU mais aussi d'améliorer le cadre de vie de la commune,

Il est proposé d'attribuer à Est habitat Construction une subvention de 40 000 € pour la réalisation de ces logements. La commune s'engage à verser cette subvention en deux fois : 20 000 € avant le 31 décembre 2013 et 20 000 € avant le 31 décembre 2014. Ces montants de subventions seront inscrits respectivement sur les budgets 2013 et 2014.

Cette subvention permettra à la commune d'éviter de payer à l'Etat un prélèvement du même montant sur les années 2015 et 2016.

Toutefois, dans la mesure où le projet n'en est qu'au stade des esquisses, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention (ci-jointe) prévoyant le remboursement de la subvention si les logements ne sont pas construits avant le 31 décembre 2014.

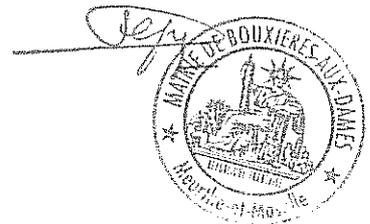
Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 40 000 € à la société Est Habitat Construction pour la construction de 30 logements locatifs conventionnés, rue Alsace Lorraine,
- précise que les crédits seront inscrits aux budgets 2013 et 2014,
- autorise le maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération adoptée par 25 voix pour, une voix contre (M. MACHADO).
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Étaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRIETO à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEES à M. DÉJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

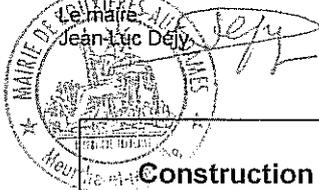
NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/05/2013.

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



Convention de police et d'entretien
Construction de 30 logements sociaux conventionnés et création d'une crèche
(Ancienne école Franchi)

En vertu d'un acte de vente en date du 28 novembre 2011, la S.A. d'HLM « E.H.C. » est propriétaire d'un immeuble situé rue Alsace Lorraine à BOUXIERES AUX DAMES, qu'elle a acheté à la Ville, et sur laquelle elle va réaliser en copropriété :

- un immeuble locatif social de 30 logements provenant de la réhabilitation d'un ancien bâtiment à restructurer, et de constructions neuves,
- un local professionnel de 65 m2 environ,
- la Ville conservant dans l'immeuble à réhabiliter une surface d'environ 250 m2 en vue d'y réaliser une crèche communautaire

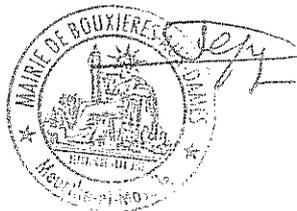
Pour fixer les droits et obligations des parties signataires pour l'entretien des voiries et réseaux divers du programme, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention d'entretien et de police (ci-jointe).

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte la convention jointe en annexe,
- autorise le maire à signer la présente convention.

Délibération adoptée par 25 voix pour, une voix contre (M. MACHADO).
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRIETO à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEES à M. DEJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 23/05/2013.

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



Convention de gestion pour la mise en œuvre des garanties de protection sociale complémentaire – Risque "Prévoyance"

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et par le biais de la présente convention, il est proposé à la commune de Bouxières aux Dames de confier au Centre de Gestion de Meurthe et Moselle, la gestion de la mise en œuvre des garanties de protection sociale complémentaire – risque "prévoyance" (garantie maintien de salaire).

La rémunération du personnel du Centre de Gestion chargé des actes de gestion au profit de la collectivité et de ses agents correspond à 6% des cotisations encaissées par la MNT. Cette indemnisation incluse dans la tarification de la MNT est déjà comprise dans la cotisation réglée par la commune qui bénéficie des moyens humains mis à disposition par le Centre de Gestion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 25 novembre 2011 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130527-DEL-27052013-5-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2013
Date de réception préfecture : 29/05/2013

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 20/09/2012 portant sur le choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

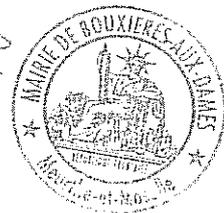
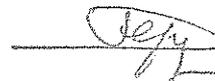
VU l'avis du comité technique paritaire en date du 8 octobre 2012 ;

VU l'exposé du Maire ;

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Accusé de réception en préfecture
 054-215400904-20130527-DEL-27052013-6-
 DE
 Date de télétransmission : 29/05/2013
 Date de réception préfecture : 29/05/2013

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
 des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

**DEPARTEMENT DE
 MEURTHE ET MOSELLE
 ARRONDISSEMENT DE
 NANCY
 CANTON DE
 MALZEVILLE**

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

NOMBRE
 de conseillers
 en exercice : 27
 de présents : 16
 de votants : 26

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRIETO à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEES à M. DEJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/05/2013.

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire,
 Jean-Luc Dejy



DECISIONS MODIFICATIVES
OUVERTURES DE CRÉDITS AU BUDGET COMMUNAL

Il est nécessaire de procéder à plusieurs ouvertures de crédits.

1. Versement d'une subvention

Celle-ci est de 20.000 € et concerne Est Habitat Construction pour la création des 30 logements locatifs, rue Alsace Lorraine.

2. Transfert au compte d'immobilisation

Suite au contrôle du compte 203 (Frais d'étude), il apparait que la facture Fondasol n'a pas été imputée dans le compte 21318/20, il faut procéder aux écritures suivantes.

3. Terrain multisport

Le devis pour le terrain multisport est supérieur à 100 €, travaux en opération.

Vu le rapport soumis à son examen,
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Ouvre les crédits comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
c/023 : Virement à la section d'investissement	+		
	20.100,00€		
TOTAL	+20.100,00€		0 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
c/ 2042 Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	+20.000,00 €	c/021 Virement de la section de fonctionnement	+ 20.100,00€
c/041 – 21318/20 Hangar service Technique	+ 5.262.40 €	c/041 – 2031/10 Sondage et essai de sol	+ 5.262.40 €
c/2013/201301 Création d'un terrain multisport	+ 100.00 €		
TOTAL	+25.362,40 €	TOTAL	+ 25.362,40 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130527-DEL-27052013-7-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2013
Date de réception préfecture : 29/05/2013

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

NOMBRE

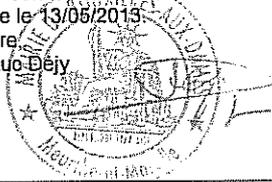
de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE
M. VALLE à M. MICHEL
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI
M. DELOULE à M. RAPPENNE
M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme DIAZ-PRIETO à Mme PAULY
Mme MORIN-ESTEVEES à M. DEJY
M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. MACHADO à M. FLAMAND

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/05/2013.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DECISIONS MODIFICATIVES
OUVERTURES DE CRÉDITS AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est nécessaire d'informer le Conseil Municipal, d'une erreur de report sur le budget assainissement de 2011 sur 2012 pour un écart de 0.02 €

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

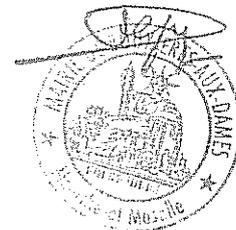
Prend connaissance de cet écart.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRIETO à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEES à M. DEJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil, ayant été faite le 13/05/2013.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DECISIONS MODIFICATIVES
OUVERTURES DE CRÉDITS AU BUDGET EAU

Il est nécessaire de procéder à plusieurs régularisations sur le budget de l'eau

1. Problème de report

Une erreur de report de l'année 2011 sur 2012 a été détectée pour un montant de 0.31 €

2. Mauvaise imputation de compte

Suite à l'utilisation d'un ancien compte, la recette de l'eau n'est pas passée dans le budget pour un montant de 88 553.00 €

3. Erreur de saisie

Pour le compte 1068 (Autre réserves), il y a eu une erreur de saisie de 100.00 €

4. Régularisation

Pour équilibrer la section d'investissement pour le budget 2013, il nous manque 0.16 €

5. Branchement d'eau

Suite à des travaux sur les canalisations d'eau, on a besoin de 17 000.00 €

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Ouvrir les crédits et les modifications comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
c/023 : Virement à la section d'investissement	+17 000.16 €	c/70128 Autres taxes et redevances	+ 88 553.00 €
TOTAL	+ 17 000.16 €	TOTAL	+ 88 553.00 €

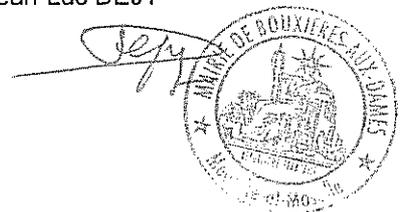
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
c/2315 installations, matériel et outillage techniques	+17 000.00 €	c/021 Virement de la section de fonctionnement	+ 17 000.16 €
		c/1068 Autres réserves	+ 100.00 €
TOTAL	+ 17 000.00 €	TOTAL	+ 17 100.16 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRieto à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEs à M. DEJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/05/2013.

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Monsieur le maire rappelle que, conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-253 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil sont tenus d'amortir leurs biens.

La dernière délibération du Conseil Municipal sur la durée d'amortissement des biens remonte au 15 novembre 1996. Elle a aujourd'hui besoin d'être complétée.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception toutefois :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- Des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- Des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- Des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées

les aides à l'investissement consenties aux entreprises, sur une durée maximale de 15 ans lorsqu'elle financent des biens immobiliers ou des installations, ou de trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

L'amortissement obligatoire concerne les immobilisations corporelles ou incorporelles acquises à compter du 1^{er} janvier 1996.

Pour ces nouveaux amortissements, ils seront pratiqués à compter de 2014.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

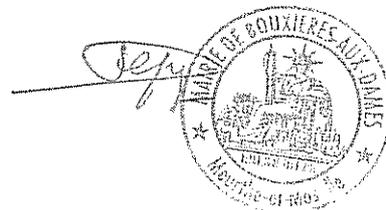
Décide de mettre en place ces nouveaux amortissements à compter de 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130527-DEL-27052013-10
-DE
Date de télétransmission : 29/05/2013
Date de réception préfecture : 29/05/2013

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRIETO à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEES à M. DÉJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/05/2013.
Le maire,
Jean-Luc Déjy

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



DISPOSITIF BAFA TERRITOIRE - ADMISSION DE RECETTES

Par délibération du 25 juin 2008, le conseil municipal a autorisé le maire à signer des conventions d'engagements réciproques avec des stagiaires BAFA.

Ces conventions prévoyaient une participation de la commune et de divers partenaires aux frais de formation, cent euros restant à la charge des stagiaires.

Ces dispositions sont renouvelées pour l'année 2013.

Il convient d'admettre en recettes 300 € correspondant à la participation de 3 stagiaires.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **ADMET** en recettes les 300 € susmentionnés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130527-DEL-27052013-11
-DE
Date de télétransmission : 29/05/2013
Date de réception préfecture : 29/05/2013

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

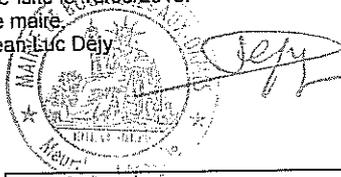
Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRIETO à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEES à M. DEJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/05/2013.

Le maire,

Jean-Luc Déjy



Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ADMISSION DE RECETTES
FÊTE DU LIVRE

Dans le cadre de la fête du livre 2013, il convient d'admettre en recette la somme de 195 € correspondant à 13 repas à 15 € pris par les élus, les librairies et les éditeurs.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- admet en recette la somme de 195 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130527-DEL-27052013-12
-DE
Date de télétransmission : 29/05/2013
Date de réception préfecture : 29/05/2013

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Étaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRIETO à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEZ à M. DÉJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/05/2013.

Le maire,

Jean-Luc Déjy



Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION JEUNESSE AU PLEIN AIR

Afin de faciliter les premiers départs en centre de vacances de jeunes Bouxiérois, il est proposé au conseil municipal de participer au dispositif de l'association « Jeunesse au Plein Air » (JPA), en signant la convention jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

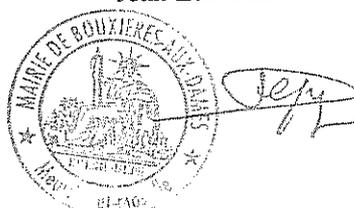
- Autorise le maire à signer la convention jointe en annexe.
- Autorise le versement d'une subvention à hauteur de 80 € par enfant (pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 800€) avec un maximum de 10 places pour l'année 2013.
- Précise que les crédits sont ouverts au BP 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRIETO à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEES à M. DEJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/05/2013.

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



GROUPEMENT DE COMMANDES DU BASSIN DE POMPEY
POUR L'ACHAT DE PAPIER

Vu l'article 8 du code des marchés publics.

L'objet du présent groupement est la consultation pour la passation d'un marché de fournitures de papiers pour les services des collectivités membres ainsi que leurs écoles. Ce groupement est constitué des villes de POMPEY, de BOUXIERES AUX DAMES, de CUSTINES, de FROUARD, de LAY St CHRISTOPHE, de LIVERDUN et de MARBACHE. Le coordonnateur du groupement de commande est la commune de POMPEY. Il convient de nommer, un membre titulaire et un membre suppléant.

Sont candidats :

- M. Claude FABIANI
- M. Alain FRISTOT

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à signer la présente convention constitutive du groupement,
- nomme M. Alain FRISTOT comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement.
- nomme M. Claude FABIANI comme membre suppléant.

Délibération adoptée par 24 voix pour, 2 abstentions (MM. RAPPENNE et DELOULE).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20130527-DEL-27052013-13
-DE
Date de télétransmission : 29/05/2013
Date de réception préfecture : 29/05/2013

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 16
de votants : 26

L'an deux mil treize, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Étaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme VIDAL, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

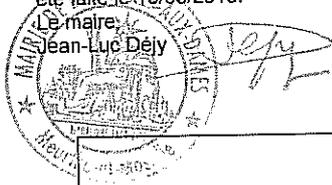
M. BOILLON à M. BREVAL	M. CHEVREUX à Mme VIDAL
Mme LIZER-KEMPF à Mme LALANTE	Mme DIAZ-PRieto à Mme PAULY
M. VALLE à M. MICHEL	Mme MORIN-ESTEVEs à M. DÉJY
Mme LHOMME à Mme FOUSSE-TONI	M. L'HUILLIER à M. FRISTOT
M. DELOULE à M. RAPPENNE	M. MACHADO à M. FLAMAND

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 13/05/2013.

Un scrutin a eu lieu, Mme VIDAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire,

Jean-Luc Déjy



**GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA NAVETTE SCOLAIRE**

Afin de mutualiser le coût du service de la navette scolaire, il est proposé au conseil municipal de constituer un groupement de commandes avec la Maison d'Enfants de Clairjoie, représentée par l'association Avenir, et d'élire les membres de la commission d'appel d'offres de la commune. La convention constitutive est disponible à l'accueil de la mairie.

Il convient de nommer, un membre titulaire et un membre suppléant.

Sont candidats :

- M. Jean-Louis RIEUF
- M. Pierre FLAMAND

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à signer la présente convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,
- élit M. Jean-Louis RIEUF comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement.
- nomme M. Pierre FLAMAND comme membre suppléant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY

